



Ecole Française Internationale de Tirana *Shkolla Franceze Nderkombetare e Tiranës*

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité des élèves et du personnel.

L'établissement est un lieu exclusivement consacré à l'éducation et l'enseignement.

Ce règlement intérieur est conçu pour mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, l'apprentissage de la vie en collectivité, le sens de la responsabilité, les droits et les devoirs de chacun des acteurs de la communauté scolaire.

Il est fondé sur les principes suivants:

1. Devoir du respect d'autrui.
2. Garantie de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence sans exception et d'en réprimer l'usage.
3. Obligation pour les élèves de participer à toutes les activités prévues dans l'emploi du temps et requises dans les programmes officiels.
4. Respect des horaires ENTREE / SORTIE
5. Respect des installations et du matériel mis à la disposition de tous.

1. Organisation de l'année scolaire

a) Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire est élaboré chaque année. Il est validé par le Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Albanie et l'Inspecteur de l'Education Nationale français (IEN à Rome).

Des ajustements peuvent intervenir pour tenir compte des journées nationales de commémoration du pays d'accueil.

b) Horaires de l'Ecole Française Internationale de Tirana

Horaires école primaire, collège CNED (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2nd): 8h30-12h00 et 13h30-15h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; 8h30-12h30 les mercredis.

c) L'accueil des élèves

Pour les élèves de la classe de TPS-PS, l'accueil est organisé par l'enseignant de 8h20 jusqu'à 8h30 dans la classe. Pour les élèves de MS à la 2nde, l'accueil est organisé dans la cour de 8h20 jusqu'à 8h30.

Après la classe, tous les élèves seront confiés à un adulte, à la garderie de l'école ou aux taxis.

Il est impératif de respecter ces horaires. Si un élève doit quitter l'école pendant le temps scolaire, il ne peut le faire que si le responsable légal a signé une autorisation. Un élève ne peut quitter l'école seul pendant le temps scolaire.



Ecole Française Internationale de Tirana

Shkolla Franceze Nderkombetare e Tiranës

d) Communication entre les parents et les enseignants

Les enseignants et le directeur sont disponibles sur rendez-vous en dehors des heures de classe pour recevoir les parents qui le désirent. Une réunion de rentrée a lieu durant la première quinzaine de septembre. Un Conseil d'école a lieu chaque trimestre. Le compte-rendu est communiqué à l'ensemble des familles, au poste diplomatique et à l'IEN. Dans chaque classe, les élèves possèdent un cahier de liaison, qui servira juste de moyen de transmission des papiers officiels. **La communication par mail sera le moyen de communication privilégié entre l'école et les parents (efit.tirana@gmail.com et info@efit.edu.al)**

e) Evaluation des compétences

Les élèves sont évalués en termes de compétences disciplinaires et de savoir-faire. Un livret scolaire numérique qui regroupe un livret d'évaluation sur chaque cycle est complété chaque trimestre. Ce livret est le même pour l'ensemble du cycle. Les familles pourront consulter et signer les livrets numériques en ligne après chaque bilan trimestriel fait en classe.

2. Vie scolaire

Pendant les heures scolaires, les enfants sont placés sous la responsabilité des enseignants.

a) Fréquentation

Les absences sont exceptionnelles et dûment motivées par des raisons de santé ou familiales. Les parents préviennent l'école. Toute absence est justifiée. Pour les élèves français, en cas d'absentéisme reconnu, nous devons en informer l'ambassade. Le certificat médical est obligatoire à partir de 4 jours. Certificat de non contagion en cas de maladie contagieuse.

b) Le matériel

Les enfants et leurs parents veilleront au soin et à la bonne tenue des livres et des cahiers. Les livres et les cahiers seront couverts, un ouvrage détérioré ou perdu sera remboursé au prix d'achat actuel ou remplacé. La trousse sera renouvelée en cas de détérioration. Sont déconseillés les bijoux et de façon plus générale tout objet de valeur, les jeux électroniques etc. L'école ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

L'utilisation des téléphones portables **et des montres téléphones** est interdite sur le temps scolaire 8h30 - 15h30 (ils doivent être éteints), toutefois, l'enfant pourra téléphoner en cas d'urgence et avec l'autorisation d'un membre du personnel.

c) Restauration scolaire

Les repas de l'EFIT sont fournis par le traiteur ERA et sont servis dans le réfectoire de l'école. Lors de la récréation du matin les élèves peuvent amener une collation (fruits, légumes).



Ecole Française Internationale de Tirana *Shkolla Franceze Nderkombetare e Tiranës*

d) Hygiène et sécurité

Les entrées et les sorties (depuis ou vers les classes) se font dans le calme et en rang.
Aucun élève ne peut séjourner en classe sans la présence d'un adulte.

Durant les récréations, violences, bousculades et jeux brutaux ne sont pas autorisés.
Il est interdit d'introduire dans l'école tout objet ou produit susceptible d'être dangereux.

Les parents d'élèves sont seuls responsables du matériel que les élèves apportent et ce matériel doit être limité aux besoins définis pour étudier.

Les tenues vestimentaires doivent être correctes et compatibles avec les exigences de la pratique scolaire (pas de chaussures types tongs, ne tenant pas la cheville).
L'assurance scolaire individuelle est obligatoire.

En cas d'accident ou de malaise, les parents sont immédiatement prévenus par téléphone.
Aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf dans le cadre de la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Les bonbons et les chewing-gums sont interdits à l'école.
La famille d'un enfant atteint d'une maladie contagieuse est tenue d'en informer immédiatement l'école, de même la présence de poux est à signaler à l'école.

Les parents doivent apporter leur concours actif en ce qui concerne l'application du présent règlement en recommandant à leurs enfants d'en observer les prescriptions, en veillant à l'assiduité et au travail scolaire, facteurs de réussite scolaire. Le présent règlement sera lu et commenté dans les classes.

Signatures :

élèves

parents

enseignants
